

Réunion du 7 Novembre 2019

P.V. n° 9

**Président** : M. MASSON.

**Présents** : MM. DEMARET – DENIAU - FAURE – LADER – LEYGE.

**Excusés** : MM. CONSTANTIN - CROS

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD.

**COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE**

**4<sup>er</sup> Tour :**

La Commission homologue les résultats des 10 matches de ce tour avec le dossier suivant (traité par P.V. du 04/11/2019) :

Match n° 22138534 – U.S.E. Couzeix-Chartelat / F.C. Bressuire du 02/11/2019

La Commission prend note que ce match a été arrêté à la mi-temps par l'arbitre, M. Tanguy BECK, suite au terrain devenu impraticable.

**La Commission donne ce match à rejouer le samedi 09/11/2019 à 15h00.**

Le F.C. Bressuire sera crédité de 194.93 euros (193 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

**Calendrier du 5<sup>ème</sup> tour (dernier tour régional) :**

5 matches avec **10** vainqueurs du 4<sup>ème</sup> tour.

La Commission procède à un tirage au sort intégral.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 à 15H00.**

**Il ne sera pas joué de prolongation.** En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

**Les arbitres seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A des clubs recevants.**

En l'absence de délégué désigné par la LFNA, cette fonction est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

**REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

**ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.
- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.
- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**
- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts.  
Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
- Les ententes et les groupements sont autorisés.

### **COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17**

#### Calendrier du 2<sup>ème</sup> tour :

48 matches avec les 43 qualifiés du 1<sup>er</sup> tour + 53 entrants (*il restera donc 7 exempts pour les tours suivants*).

#### Les 4 équipes qui rentreront lors du 3<sup>ème</sup> tour seront :

- U.S. Cenon Rive Droite (1/2 finaliste de cette coupe en 2018/2019 : défaite par 2 buts d'écart)
- F.C. Girondins de Bordeaux (2) + F.C.E. Mérignac Arlac + E.S. Bruges (1/4 de finalistes de cette coupe en 2018/2019, le quatrième 1/4 de finaliste n'étant pas engagé en 2019/2020).

Les **3 équipes** qui rentreront lors du **5<sup>ème</sup> tour** seront :

- E.S. Saintes Football + U.A. Niort St-Florent (finalistes de cette coupe en 2018/2019)
- Pau F.C. (1/2 finaliste de cette coupe en 2018/2019 : défaite par 1 but d'écart).

### SYSTEME COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

SAISON 2019 / 2020

## 146 Engagés

|            |                       |        |                        |                      |   |                    |  |  |
|------------|-----------------------|--------|------------------------|----------------------|---|--------------------|--|--|
| 28/09/2019 | 1 <sup>er</sup> Tour  | ---- > | <b>43</b> matches avec | <b>86</b> clubs      |   |                    |  |  |
| 16/11/2019 | 2 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | <b>48</b> matches avec | <b>43</b> vainqueurs | + | <b>53</b> entrants |  |  |
| 14/12/2019 | 3 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | <b>26</b> matches avec | <b>48</b> vainqueurs | + | <b>4</b> entrants  |  |  |
| 01/02/2020 | 4 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | <b>13</b> matches avec | <b>26</b> vainqueurs | + | <b>0</b> entrants  |  |  |
| 21/03/2020 | 5 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | <b>8</b> matches avec  | <b>13</b> vainqueurs | + | <b>3</b> entrants  |  |  |
| 02/05/2020 | 6 <sup>ème</sup> Tour | ---- > | <b>4</b> matches avec  | <b>8</b> vainqueurs  |   |                    |  |  |
| 30/05/2020 | 1/2 Finales           | ---- > | <b>2</b> matches avec  | <b>4</b> vainqueurs  |   |                    |  |  |
| 06/06/2020 | <b>FINALE</b>         | ---- > | <b>1</b> match avec    | <b>2</b> vainqueurs  |   |                    |  |  |
|            |                       |        | <b>145</b> matches     |                      |   | <b>146</b> équipes |  |  |

La Commission procède à la constitution de **5** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Samedi 16 Novembre 2019 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 90 minutes, divisée en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.  
La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

**Cette Coupe est ouverte aux joueurs U17, U16 et U15 aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.**

**Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.**

**En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.**

**La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.**

### **DIVERS**

#### **Courriel de la C.D. Jeunes du District des Pyrénées-Atlantiques du 05/11/2019 :**

La commission précise que les compétitions régionales ont priorité sur les compétitions départementales et dit ne pas pouvoir donner satisfaction au District demandeur en regrettant que ce tour de coupe départementale ait été fixé, lors de l'élaboration de son calendrier général jeunes, en même temps qu'une date de rencontres régionales jeunes.

Le Président,  
**Joel MASSON**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 12/11/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.